

## GESTION DES STUPEFIANTS ET PSYCHOTROPES

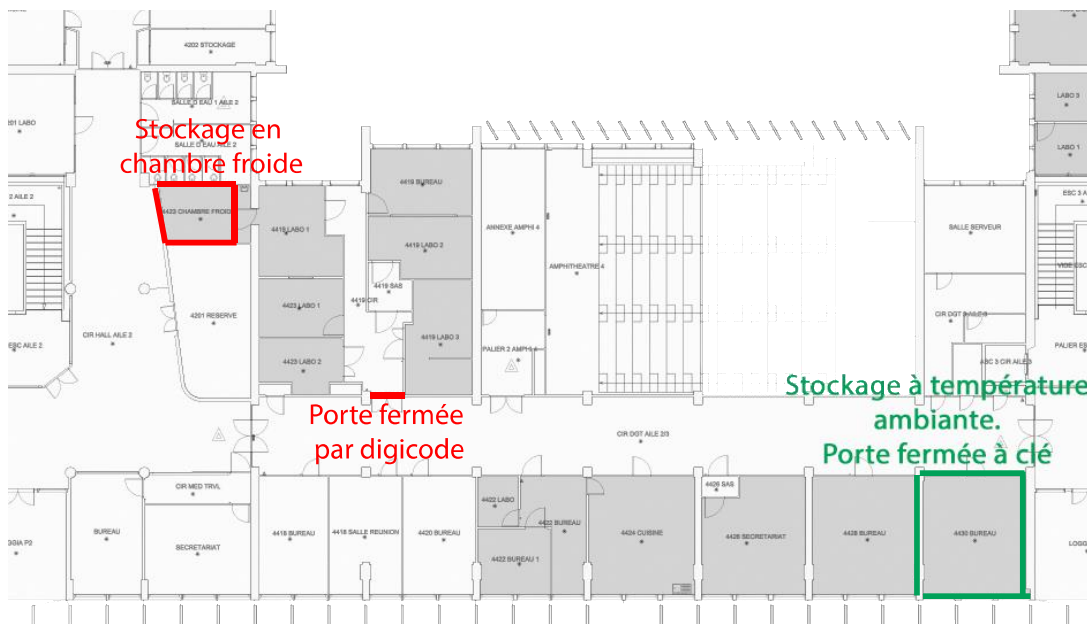
### I. Délivrance

Dans le cadre d'un projet utilisant des animaux à des fins expérimentales, approuvé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un porteur de projet peut faire la demande de stupéfiants ou de psychotropes au responsable de la pharmacie vétérinaire (Dr Gaëlle Odelin, DVM, PhD) ou à son suppléant (Dr Stéphane Zaffran, PhD).



La demande doit être faite au moins 48h avant l'utilisation des produits et doit être accompagnée du numéro de projet Apafis, du nombre d'animaux concerné et de leur poids. Les produits seront remis en main propre au porteur de projet.

### II. Stockage

Les stupéfiants et psychotropes sont conservés dans deux sites distincts en fonction de leur température recommandée de stockage.



<p align="center">Rédacteur</p> <p>Nom : G Odelin Date : 21/03/2019 Visa</p>	<p align="center">Approbateur</p> <p>Nom : S Zaffran Date : 21/03/2019 Visa</p>
--	---

 <p>Marseille Medical Genetics</p>	<p style="text-align: center;"><b>Procédure</b></p> <p style="text-align: center;">Gestion des stupéfiants et psychotropes</p>  <p style="text-align: center;">Plateforme d'Exploration Fonctionnelle</p>	<p>PEF-PR-GSP Création : 07/03/2019 Diffusion : Version : 1</p>
---	--	---

1. Les produits stockés à température ambiante (ex : buprénorphine) sont conservés dans un coffre fermé à clé qui se trouve dans une armoire fermée à clé dans le bureau du responsable de la pharmacie (zone délimitée en vert sur le plan). Lorsqu'il est inoccupé, le bureau est fermé à clé. Les 8 personnes travaillant dans ce bureau et le personnel d'entretien ont la clé de la porte principale. Seuls le responsable de la pharmacie et son suppléant ont la clé de l'armoire et du coffre.
2. Les produits devant être conservés à 4°C sont stockés dans un coffre fermé à clé situé dans une chambre froide (zone délimitée en rouge sur le plan). Ce coffre contient un petit coffre permettant le stockage isolé des stupéfiants. La chambre froide est dans une zone à accès limité par digicode. Seuls les membres de l'unité INSERM et le personnel d'entretien sont autorisés à entrer dans cette zone. Seuls le responsable de la pharmacie et son suppléant ont les clés des coffres.



### III. Tracabilité

Les entrées et sorties de Kétamine sont enregistrés dans un registre comptable des stupéfiants (Editions du Point Vétérinaire/Osalia). Une balance mensuelle sera réalisée. Les autres médicaments vétérinaires, y compris les psychotropes, sont enregistrés dans un cahier de gestion de pharmacie vétérinaire.

Annuellement, un bilan de la consommation des préparations à déclaration obligatoire sera réalisé et un fichier JARE sera complété et envoyé à l'ANSM avant le 15 février de l'année suivante.

La destruction des produits périmés sera réalisée, conformément à la réglementation en vigueur, sous la responsabilité du responsable de la pharmacie et en présence d'un autre vétérinaire.

<p style="text-align: center;">Rédacteur</p> <p>Nom : G Odelin Date : 21/03/2019 Visa</p>	<p style="text-align: center;">Approbateur</p> <p>Nom : S Zaffran Date : 21/03/2019 Visa</p>
---	--

 <b>Marseille Medical Genetics</b>	<p align="center"><b>Procédure</b></p> <p align="center">Gestion des stupéfiants et psychotropes</p>  <p align="center"><b>Plateforme d'Exploration Fonctionnelle</b></p>	<b>PEF-PR-GSP</b> <b>Création : 07/03/2019</b> <b>Diffusion :</b>  <b>Version : 1</b>
---	--	---

Page 3 sur 3

En cas de vol ou de détournement, le responsable de la pharmacie fera une déclaration dans les plus brefs délais auprès des autorités de police, le l'ARS, à l'ANSM et à l'ANSES. Les quantités manquantes seront inscrites au registre.

<p align="center">Rédacteur</p> <p>Nom : G Odelin  Date : 21/03/2019  Visa</p>	<p align="center">Approbateur</p> <p>Nom : S Zaffran  Date : 21/03/2019  Visa</p>
--	---